

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 1^{er} septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Anne FERRER (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER) et Gilbert NASARRE (pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND).

Secrétaire de séance : Stéphanie SIMONNEAU

OBJET : Augmentation de la durée hebdomadaire de travail de deux postes permanents à temps non complet

Le Maire expose.

Suite aux besoins supplémentaires mis en œuvre pour l'encadrement des enfants pendant la pause méridienne sur le temps scolaire d'une part,

Suite à une réorganisation interne en restauration scolaire, entretien des locaux et accompagnement des élèves dans les transports scolaires d'autre part,

une augmentation supérieure à 10% de la durée hebdomadaire de travail a été proposée à 2 agents titulaires à temps non complet, à savoir :

- poste d'adjoint d'animation passant de 22h40mn hebdomadaires à 27h24mn hebdomadaires (soit de 22,67/35^{ème} à 27,40/35^{ème}) ;

- poste d'adjoint technique passant de 19h05mn hebdomadaires à 31h53mn hebdomadaires (soit de 19,09/35^{ème} à 31,89/35^{ème}).

Compte tenu de l'avis favorable des 2 agents concernés, l'avis du comité technique du centre de gestion (79) a été sollicité.

CM20220909-015

Vu l'avis du comité technique en date du 6 septembre 2022,

Considérant que ces augmentations de la durée hebdomadaire du temps de travail des deux postes concernés n'ont pas d'impact négatif sur les postes occupés par les autres agents communaux,

Le Maire demande au conseil municipal :

- **d'accepter à compter de ce jour, l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail des deux postes permanents à temps non complet d'adjoint d'animation et d'adjoint technique, comme présenté ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Maire à effectuer la publication de vacance réglementaire pour ces 2 postes.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré 9 septembre 2022

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Thierry DEVAUTOUR

Stéphanie SIMONNEAU

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : **12 SEP. 2022**
Notifié ou publié le : **14 SEP. 2022**